



UAKN

Urban Aboriginal  
Knowledge Network

RCAU

Réseau de connaissances des  
Autochtones en milieu urbain

## Cadre éthique

### Avant-propos

Durant les dix dernières années, le monde de la recherche a accueilli à bras ouverts les partenariats avec des Autochtones. Longtemps, les recherches d'universitaires servaient ce groupe ainsi que d'autres groupes de savants. Les peuples autochtones (Tuhiwai-Smith, 1999; UATF, 2007; Wilson 2008; Kovach, 2009; OFIC, 2012) ont changé les mentalités en ce qui concerne l'acquisition de connaissances, les protocoles en recherche et en recherche de connaissances (pour le monde universitaire), et ce, à l'avantage réciproque des chercheurs universitaires et de la collectivité autochtone. Le RCAU incarne justement ce changement de paradigme en recherche.

Toute recherche soutenue par le RCAU a comme objectif d'amener un changement tangible dans la communauté. Le Cadre éthique reconnaît l'importance des principes éthiques des communautés par rapport à la recherche. Par ailleurs, ce document n'a pas la prétention d'être une synthèse des nombreux cadres éthiques existants en recherche autochtone.

### Introduction

Le RCAU est fondé sur une recherche axée sur la communauté, et ce, depuis sa création. En conséquence, il s'efforce de respecter les cadres éthiques des communautés partenaires de recherche. De plus, l'un des principes fondamentaux du RCAU est que la recherche soit avantageuse pour tous les partenaires. Le Bureau du RCAU a rédigé le Cadre éthique afin de représenter les considérations les plus fréquentes des communautés autochtones en matière d'éthique en recherche, ainsi que pour fournir un moyen qui aidera à s'assurer que tous les partenaires retirent quelque chose de la recherche.

Le projet RCAU est financé en premier lieu par le Conseil de recherches en sciences humaines, qui est soumis à l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* (EPTC 2). L'EPTC 2 reconnaît que la recherche auprès des peuples autochtones implique certaines responsabilités, notamment le respect des connaissances et des visions du monde des Autochtones. L'EPTC reconnaît également ce qui suit :

Les savoirs ancestraux sont liés à un espace, relèvent habituellement d'une culture orale et prennent leurs racines dans les expériences de nombreuses générations. Ils dépendent des terres d'une communauté autochtone, de son environnement, de sa région, de sa culture et de sa langue. Les Autochtones décrivent généralement les savoirs ancestraux comme étant holistiques et comme reposant sur le corps, l'esprit, les émotions et l'âme. Ces savoirs peuvent être exprimés par des symboles, dans les arts, au cours de cérémonies et par des gestes quotidiens, dans des histoires, et en particulier, au sein de relations. Toute tradition orale n'est pas ancienne pour autant. Les savoirs ancestraux sont préservés par l'ensemble des membres d'une communauté, quoique certains de ses membres puissent jouer un rôle plus actif dans leur transmission. Il s'agit de préserver ces connaissances créées et transmises par les générations précédentes et de transmettre les innovations et les nouveaux savoirs aux générations qui suivront. Les milieux internationaux ou savants tendent à utiliser les expressions « savoirs ancestraux » et « savoirs autochtones » comme des synonymes.

Le document du Cadre éthique a été créé pour compléter les principes directeurs de l'EPTC 2. On doit également considérer les exigences du comité d'éthique de l'université d'attache du boursier du RCAU ou du comité autochtone d'éthique en recherche.

Les principes suivants devront être respectés par les chercheurs, universitaires, communautés partenaires et organismes dans le cadre de leurs recherches au sein du RCAU.

### **Principes**

Toute recherche avec des peuples autochtones doit tenir compte de certains principes éthiques, dont les suivants : a) une méthode de recherche respectueuse des valeurs autochtones; b) une communauté et des universitaires imputables; c) une recherche qui contribue positivement à la communauté; d) un chercheur allié, qui ne causera aucun tort (Kovach, 2009; Présentation du protocole de recherche, OFIFC, 2012). Les principes qui suivent tentent de représenter ces considérations éthiques.

### **Recherche axée sur la communauté**

Le projet de recherche sera axé sur la communauté et soutiendra la responsabilité relationnelle des façons suivantes :

1. La recherche doit être déterminée par les priorités des communautés et construite ou pensée conjointement par les communautés et les chercheurs;
2. La recherche doit se faire dans le respect des langues, des protocoles culturels, des valeurs, des étapes de vie et des genres des peuples autochtones;
3. La recherche doit respecter les méthodes de recherche des peuples autochtones et leurs protocoles;
4. Les peuples et organismes autochtones pourront, à toute étape, jouer un rôle actif dans la recherche;
5. Les principes de l'UDAC, soit l'utilité, la démocratisation, l'autoréflexion et la contextualisation multiple (OFIFC) et du PCAP<sup>MD</sup>, soit la propriété, le contrôle, l'accès et la possession (CGIPN) devront être compris comme des balises utiles à toute recherche axée sur la communauté.

### **Protection**

Le processus de recherche garantira la sûreté des individus, des communautés et des organismes selon les consignes suivantes :

1. Protéger le bien-être des personnes et des communautés qui prennent part à la recherche;
2. Minimiser les effets secondaires du processus de recherche, quels qu'ils soient;
3. S'assurer que la recherche serve également le bien commun de la société.

### **Consentement continu**

La notion de consentement continu doit être appliquée aux pratiques et aux processus de recherche. Dans un tel contexte, le consentement n'existe pas comme un point dans le temps : il est négocié durant tout le projet, notamment en ce qui a trait aux moyens, au lieu et à l'agent de leur diffusion. Le consentement éclairé repose sur une compréhension mutuelle et une relation. Les participants et les chercheurs pourront donner leur avis pendant la recherche et après qu'elle ait eu lieu. Toutes les parties devront être autorisées à consulter les versions finales des documents et des ressources produites pendant le processus d'approbation et *a posteriori*. À tout moment, un participant peut choisir de retirer son consentement.

## ***Propriété et droits de propriété intellectuelle***

Un des principes au cœur de la recherche axée sur la communauté est de reconnaître que les Autochtones et leurs communautés sont des experts du processus de recherche. La propriété et les droits de propriété intellectuelle appartiennent aux communautés ou aux individus qui offrent des renseignements et contribuent à la recherche, et cela doit se traduire dans les statuts d'auteurs. Toute recherche du RCAU doit accepter cette exigence avant d'être financée.

On recommande qu'un projet qui collecte des fonds verse l'excédent à la communauté. Les établissements universitaires ne devraient tirer aucun profit d'une recherche axée sur la communauté.

## ***Équité***

Le principe d'équité devra traverser chacune des étapes de la recherche.

1. Traiter équitablement et de manière identique l'ensemble des communautés et des individus participant au projet;
2. Faire en sorte que les directeurs de la recherche prennent conscience de leurs propres croyances, valeurs et préjugés et de la possibilité qu'ils en viennent à traiter inéquitablement des acteurs de la recherche. En constatant l'existence d'un tel parti pris, le chercheur devra faire le nécessaire pour apporter des correctifs avant de mener toute recherche. L'approche réflexive défendue par l'OFIFC peut se montrer utile en tant que référence pratique et éclairante. Dans ce contexte, on définit la réflexivité comme une veille quant à tout déséquilibre du rapport de forces (Présentation du protocole de recherche de l'OFIFC, 2012).

## ***Respect***

Le processus de recherche devra respecter l'approche des Autochtones par rapport à la Création et traiter avec soin les acteurs de la recherche, des manières qui suivent :

1. Respecter les protocoles de la communauté en ce qui a trait au processus de recherche;
2. Accorder une grande importance aux droits de la personne et à la dignité humaine;
3. Faire respecter le droit à la confidentialité tel que défini par les communautés ou les individus;
4. Gérer le consentement tel qu'il en a été question ci-haut;
5. S'engager à accommoder et à soutenir ceux qui sont dans le besoin;
6. Reconnaître le droit à l'autodétermination des personnes et respecter ce droit.

## ***Honnêteté***

Le processus de recherche devra être honnête et éviter les fausses promesses en suivant ces balises :

1. Fournir des résultats de recherche honnêtes;
2. Fournir des résultats vrais et exacts.

### ***Pertinence et utilité pour la communauté***

Les résultats de recherche contribuent à apporter des progrès utiles, d'autant plus lorsqu'ils concernent les peuples autochtones et des organismes directement engagés dans le projet :

1. La recherche doit apporter un plus aux conditions sociales ou communautaires et à la société en général. Le but des résultats de recherche peut être d'inciter à l'action. Dans ce cas, la recherche influencera les politiques, qui à leur tour, viendront modifier les pratiques et *vice versa*.
2. La recherche s'avérera pertinente aux communautés d'Autochtones vivant en milieu urbain et elle aura comme objectif de traduire les connaissances en actions;
3. Un accord de recherche sera établi entre le chercheur et la communauté avant de démarrer les projets de recherche. L'accord devra refléter le Cadre éthique et tout autre code d'éthique adopté par les communautés.

### ***Résumé***

Nous envisageons d'utiliser ce document comme un outil de communication et de transfert de connaissances, afin de faire connaître les attentes des Autochtones en ce qui a trait à l'éthique en recherche. Ce document n'est pas exhaustif, mais il énumère des principes généraux dont pourront discuter les communautés et leurs partenaires de recherche tout au long de celle-ci. Le RCAU appuie les recherches effectuées selon ces paramètres. Il s'engage à diffuser ces principes sur son site web ([uakn.org/fr](http://uakn.org/fr)), dans les recherches qu'il subventionne, dans ses infolettres et dans le reste de sa documentation.

Le Cercle Autochtone du RCAU révisera ce Cadre éthique sur une base annuelle et formulera des recommandations en vue de leur adoption par le Conseil du réseau du RCAU.

### **Bibliographie :**

Le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations. PCAP<sup>MD</sup>. ([en anglais](#))  
<http://www.rhs-ers.ca/>

Kovach, Margaret. *Indigenous Methodologies Characteristics, Conversations, Contexts*.  
Université de Toronto : Toronto, Buffalo. London, 2009.

Fédération ontarienne des centres d'amitié autochtones (OFIFC). *Research Presentation Protocol*.  
2012

USAI Research Framework. 2012

[\(en anglais\)](#)

<http://ofifc.org/sites/default/files/docs/USAI%20Research%20Framework%20Booklet%202012.pdf>

Tuhiwai-Smith, Linda. *Decolonizing Methodologies: Research and Indigenous Peoples*. Zed Books Ltd. : Éd. de l'Université d'Otago, 1999.

Wilson, Shawn. *Research is Ceremony: Indigenous Research Methods*. Fernwood Publishing 2008.

La recherche visant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada. Énoncé de politique des trois Conseils 2.

<http://www.ger.ethique.gc.ca/fra/policy-politique/initiatives/tcps2-eptc2/chapter9-chapitre9/>

Groupe d'intervention pour les Autochtones en milieu urbain (UATF) : rapport final. Toronto : Groupe d'intervention pour les Autochtones en milieu urbain, 2007.